

les chrétiens d'Orient contre les infidèles; l'espoir de relever en Asie l'autorité du saint-siège et d'asservir l'Église grecque agissait plus puissamment sur l'esprit de ces papes. Du reste, cette politique n'était autre que celle suivie à Rome depuis le règne de Grégoire le Grand.

Un auteur contemporain, Roger Hoveden, rapporte dans ses Annales, que la prise de Jérusalem produisit un effet si terrible sur tous les esprits, que les cardinaux romains s'engagèrent tous par écrit à renoncer à leurs concubines, à ne point monter à cheval, à ne point aller à la chasse aussi longtemps que la terre sainte resterait au pouvoir des infidèles. Plusieurs même firent serment de se croiser, et d'aller à la tête des pèlerins jusqu'en Syrie. Mais, ajoute-t-il, cet accès de dévotion ne dura que quelques jours, et bientôt tous reprirent leur train de vie accoutumé.

Grégoire fut distrait de sa douleur par une négociation difficile qu'il entreprit pour réconcilier Pise et Gênes, deux villes rivales et très-puissantes. Son intention était de réunir les forces de ces deux républiques pour les pousser dans la guerre de Palestine. Déjà ses ouvertures avaient été favorablement accueillies des Pisans, il les avait même décidés à joindre toutes leurs forces de terre et de mer à celles des croisés; déjà les Génois lui avaient envoyé des ambassadeurs pour traiter de la paix avec les habitants de Pise, lorsque, fort heureusement pour les peuples, il fut attaqué d'une fièvre violente qui retarda les désastres d'une nouvelle croisade. Le pape mourut après quelques jours de maladie, le 16 décembre 1187, ayant occupé le saint-siège pendant deux mois.

CLÉMENT III,

ISAAC L'ANGE,
empereur d'Orient.

179^e PAPE.

PHILIPPE AUGUSTE,
roi de France.

Élection de Clément III. — Traité entre le pape et les Romains. — Clément poursuit les projets de ses prédécesseurs relativement à la terre sainte. — Fanatisme des croisés de France, d'Angleterre et d'Allemagne. — Règlements pour la nouvelle croisade. — Dîme saladine. — Fin du schisme d'Écosse. — Privilège accordé au roi d'Écosse. — Querelles entre le pape et le roi de France. — Mort de Clément III.

Paul ou Paulin, cardinal évêque de Palestrine et Romain de naissance, fut élu sous le nom de Clément III, pour succéder à Grégoire VIII. La cérémonie de sa consécration eut lieu à Pise quelques jours après la mort de son prédécesseur.

A peine assis sur le trône de saint Pierre, son premier soin fut de mettre un terme aux divisions qui existaient entre le peuple de Rome et le saint-siège. A cet effet, il envoya des députés au sénat et au préfet pour prendre des arrangements relativement à la ville de Tusculum, qui était l'objet principal de la discorde, et dont les papes revendiquaient la possession au préjudice de la cité. Ses ambassadeurs apportèrent dans la négociation une extrême habileté, ils surent faire valoir aux Romains la perte qu'ils éprouveraient si les papes étaient obligés de choisir une autre cité pour leur résidence; ils les supplièrent de ne pas concourir eux-mêmes à la ruine de

L'antique capitale du monde chrétien en refusant de recevoir le pontife comme leur père, et sans conditions. Les Romains ne tombèrent point dans le piège qui leur était tendu, connaissant trop bien ce que la présence des pontifes leur apportait de discordes et de désastres; néanmoins ils répondirent que pour obtenir la paix, ils recevraient Clément dans leurs murs sous la condition qu'il les aiderait à réparer les pertes éprouvées dans leurs guerres avec le saint-siège au sujet de Tusculum.

Le pontife voyant l'impossibilité de tromper les Romains, accéda enfin à leurs justes réclamations, et signa le traité qui lui fut imposé. Il était ainsi conçu :

« Saint-Père, nous vous rendons dès aujourd'hui le sénat,
 » la ville et les impôts; nous vous rendons également la ba-
 » silique de Saint-Pierre et les autres églises qui ont été en-
 » gagées pour les frais de la guerre, à condition toutefois que
 » vous céderez au sénat le tiers de l'impôt de chaque année
 » jusqu'au remboursement des sommes qui nous ont été prê-
 » tées. Nous renouvellerons envers le saint-siège notre ser-
 » ment de fidélité, et de votre côté vous donnerez aux séna-
 » teurs et à leurs officiers les distributions ordinaires, aussi
 » bien qu'aux juges, aux avocats et aux scriniaires que vous
 » aurez établis. Enfin, vous solderez des troupes, s'il en est
 » besoin, pour combattre les habitants de Tusculum, qui se
 » prétendent indépendants.

» Après la conquête de cette ville, nous seuls pourrons
 » disposer de son sort; néanmoins vous y conserverez tou-
 » jours vos terres et vos palais. Vous ferez détruire à vos
 » frais la forteresse et les murs de circonvallation, sans que

» jamais vous ni vos successeurs puissiez les rétablir. Enfin,
 » si Tusculum ne s'est pas rendue avant le 1^{er} janvier 1189,
 » vous vous engagez à excommunier les habitants, et à les
 » contraindre par tous les moyens qui sont en votre pouvoir
 » à obéir à nos ordres. A ces conditions, nous vous jurons
 » fidélité, et nous promettons pleine sécurité à vos cardinaux,
 » ainsi qu'à ceux qui viendront vous visiter; le tout sauf
 » les droits romains. »

Toutes choses étant réglées de part et d'autre, Clément se disposa à rentrer dans la ville pontificale. Cependant avant de s'éloigner de Pise, il ne perdit pas de vue son projet de croisade; il rassembla les citoyens dans la grande église, leur fit une longue exhortation pour les déterminer à entreprendre le voyage de la terre sainte, et donna même l'étendard de Saint-Pierre à Hubald, métropolitain de ce diocèse, avec le titre de légat : après quoi il prit le chemin de Rome, où il fit une entrée triomphante.

Dès que le saint-père eut réglé l'administration de l'Église, il envoya en France le cardinal Henri, évêque d'Albane, avec Guillaume de Tyr, en qualité de légats, pour faire cesser les querelles qui divisaient les rois Henri et Philippe, et pour déterminer ces deux princes à réunir leurs armées pour marcher à la conquête de Jérusalem.

Cette ambassade eut un entier succès; Henri et Philippe se réconcilièrent, ils reçurent la croix des mains des légats, et s'engagèrent à faire le voyage de la Palestine. A leur exemple, un grand nombre de seigneurs des deux nations se croisèrent; les Français adoptèrent une croix rouge, et les Anglais une croix verte.

Pendant que le métropolitain de Tyr achevait de fanatiser les peuples de la France, l'autre légat Henri d'Albane s'était séparé de son confrère et entrainé en Allemagne pour le même objet. Ainsi le jour où le roi Philippe assemblait à Paris son parlement pour lui demander des subsides afin de secourir Jérusalem, Frédéric tenait à Mayence une diète solennelle pour faire publier les croisades.

L'empereur se croisa avec son fils Frédéric, duc de Souabe, et soixante-huit des plus puissants seigneurs de l'empire. Le rendez-vous pour le départ fut fixé à Ratisbonne au jour de la fête de saint Georges de l'année suivante; mais afin de prévenir les désordres qu'entraînaient des mouvements de troupes aussi considérables, par l'adjonction de tous les vagabonds qui suivent les armées, à titre de taverniers, baladins, valets et autres, on fit défendre sous peine d'excommunication à tous ceux qui ne pouvaient pas faire la dépense de trois marcs d'argent, de se joindre aux croisés.

Henri d'Angleterre fit lever dans son royaume un impôt extraordinaire du dixième des revenus et des meubles de tous ses sujets, en exceptant seulement les armes, les chevaux et les habits des officiers, ainsi que les livres, les habits et les chapelles des clercs. Cet impôt, connu sous le nom de dîme saladine, était perçu dans chaque paroisse par un moine nommé par l'évêque, et assisté d'un sergent du roi, et d'un templier ou d'un hospitalier. Le roi d'Angleterre rendit en outre différentes ordonnances pour la discipline de l'armée; proscrivant les dés et autres jeux de hasard; interdisant à ses chevaliers les fourrures de vair, de martre zibe-

line, les vêtements d'écarlate et les habits ornés. Il défendit également aux officiers de blasphémer, de se faire servir à table plus de deux mets, et d'introduire dans le camp des femmes, à l'exception de quelques lavandières vieilles et laides. Il autorisait les croisés qui avaient précédemment engagé leurs biens à exiger de leurs créanciers le paiement d'une année de revenus, sans que cette nouvelle dette portât intérêts pendant toute la durée de l'expédition; enfin il permettait à ses sujets, même aux ecclésiastiques, d'engager leurs terres pour trois ans; et il réservait pour ceux qui mourraient pendant le voyage, le droit de disposer de l'argent qu'ils emportaient, en faveur de leurs domestiques ou pour le secours de la terre sainte.

Philippe-Auguste leva pareillement la dîme saladine dans ses états, et fit des ordonnances à peu près semblables à celles du roi Henri.

Pendant que la France, l'Angleterre et l'Allemagne se préparaient ainsi à la guerre de Palestine, le pape s'occupait à éteindre le schisme qui séparait l'Écosse du saint-siège. Dans cette intention, il écrivit au roi Guillaume et au clergé de ce royaume: « Nous vous prévenons, seigneur, que Hugues ne s'étant point présenté à la cour de Rome comme il » en avait reçu l'ordre d'Urbain III, nous l'avons déclaré » déchu de l'évêché de Saint-André, et comme tel nous le » suspendons de toutes fonctions épiscopales, relevant ses » vassaux du serment de fidélité et d'obéissance. Nous or- » donnons en outre, conformément aux saints canons qui » défendent de laisser les Églises sans pasteurs, que le cha- » pitre de Saint-André se réunira immédiatement pour élire

» un digne prêtre, et nous lui recommandons l'évêque Jean, » dont nous connaissons le mérite. Nous vous exhortons, » vous notre cher fils, à rendre vos bonnes grâces à ce » prélat..... » Guillaume, après avoir pris connaissance de ces lettres, rendit enfin son amitié à l'évêque Jean; il lui abandonna le siège de Dunquelde avec ses revenus, sous la condition qu'il renoncerait au diocèse de Saint-André en faveur de Hugues. Cette détermination du roi aplanit toutes les difficultés; Jean s'installa dans son évêché, et Hugues se rendit à Rome pour se faire rétablir sur son siège; il en rapporta l'absolution du pape, et mourut au retour.

Guillaume, désirant pour l'avenir garantir son royaume des censures des métropolitains anglais, envoya en Italie des députés chargés de négocier avec Clément une bulle qui déclarât l'Église d'Écosse soumise à la cour de Rome et indépendante de celle d'Angleterre. Le bref rendu à cette occasion se terminait par la clause suivante : « Désormais » l'Église d'Écosse relèvera immédiatement du saint-siège, » et il ne sera permis qu'au pape ou à son légat « à latere » de » lancer et de publier l'interdit ou l'excommunication sur ce » royaume. Personne à l'avenir n'y pourra exercer les fonctions de légat, s'il n'est Écossais ou tiré du corps de l'Église » romaine; et les différends qui s'élèveront pour les bénéfices » situés en Écosse ne pourront être déférés à aucun tribunal » étranger, si ce n'est à Rome, par voie d'appel. »

Cette dispute des Écossais et des Anglais était à peine assoupie, qu'une guerre terrible s'engageait entre Henri II et Philippe à l'occasion de la sœur de ce dernier, que Richard, fils du roi d'Angleterre, voulait épouser malgré son

père. D'abord le jeune prince s'était mis à la tête d'un corps de troupes françaises et guerroyait avec son père, qui, redoutant l'ambition de son fils, refusait obstinément de consentir à ce mariage. Ensuite Philippe voyant que la guerre traînait en longueur, prit les armes en faveur de Richard; et les deux peuples anglais et français s'entr'égorgèrent pour la querelle de leurs tyrans.

Comme tout l'argent de la dime saladine s'engloutissait dans ces interminables disputes, le saint-père craignant de voir s'évanouir ses espérances de croisades, envoya un nouveau légat, Jean d'Anagni, qui obtint des princes qu'ils se rendraient tous deux à la Ferté-Bernard pour conférer ensemble sur les moyens de terminer la guerre.

Dans cette entrevue, Philippe montra un orgueil inconcevable; il demanda impérieusement l'accomplissement du mariage arrêté entre sa sœur Alix et Richard, comte de Poitiers; exigeant en outre que le prince lui fit hommage de ses terres, et que son frère Jean prît la croix. Henri d'Angleterre offrit de faire épouser Alix par le plus jeune de ses fils; mais Philippe rejeta cette proposition avec insolence, et il s'emportait même en paroles outrageantes, lorsque le légat s'interposant entre les deux monarques, menaçait Philippe de l'excommunier et de mettre son royaume en interdit s'il refusait les conditions offertes par le roi d'Angleterre.

Philippe protesta encore contre l'arrêt du légat, prétendant qu'il n'appartenait pas à l'Église romaine de porter aucune censure contre un royaume, lorsque le prince réprimait ses vassaux rebelles et vengeait les injures faites à sa couronne; et bientôt la guerre recommença plus furieuse qu'auparavant.

Enfin Henri II étant mort à Chinon quelque temps après, Richard, son fils, lui succéda et rendit la paix aux deux nations.

Alors seulement les deux rois purent accomplir le vœu qu'ils avaient fait de conquérir la terre sainte; ils s'embarquèrent ensemble à la fin de l'année 1190, et firent voile pour la Syrie, où Frédéric Barberousse était déjà arrivé à la tête de cent cinquante mille hommes. Ce malheureux empereur se noya en traversant le fleuve Salef ou le Cydnus.

Henri VI, son fils et son successeur, quitta aussitôt l'armée des croisés, et revint en Italie pour recevoir la couronne des mains du pape, et pour revendiquer en même temps la succession de Guillaume le Bon, roi de Sicile, qui venait de mourir sans enfants. Sur sa route il reçut la nouvelle que Clément III, attaqué d'une maladie aiguë, avait rendu le dernier soupir le 28 mars 1191.

Ce pontife, doué d'une extrême habileté politique, avait rétabli pendant son règne la suprématie de l'autel sur le trône, et avait préparé à ses successeurs la domination de l'Europe entière.

CÉLESTIN III,

ISAAC L'ANGE,

180^e PAPE.

PHILIPPE AUGUSTE,

ALEXIS L'ANGE,

LOUIS VIII,

empereurs d'Orient.

rois de France.

Élection de Célestin. — On diffère de le consacrer. — Couronnement de l'empereur Henri VI. — Exhumation du cadavre de Tancrede. — Supplice affreux du comte Jourdan. — Retour en France du roi Philippe. — Troubles en Angleterre. — Poursuites contre l'évêque d'Éli. — Les Normands refusent de recevoir les légats du pape. — Le roi d'Angleterre est fait prisonnier par le duc d'Autriche. — Nouvelle croisade. — Querelles entre les cours de Rome et de France. — Mort de l'empereur. — Avarice sordide du pape et des cardinaux. — Philippe répudie Ingerburge. — Mort de Célestin.

Deux jours après la mort de Clément, le cardinal Hyacinthe fut élu souverain pontife. Il était Romain de naissance, et comptait quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il parvint à la papauté. On l'intronisa sous le nom de Célestin III; mais avant de l'ordonner, le sacré collège décida qu'il ferait préalablement un traité de paix avec Henri VI, et qu'il obligerait le prince à composer avec les Romains pour la reddition de Tusculum.

Célestin ayant donné son adhésion à cette mesure, une députation fut envoyée au roi de Germanie, pour réclamer la remise de Tusculum et des autres forteresses voisines de